



BELGIAN SENATE
SÉNAT DE BELGIQUE



6^{ème} Conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des États membres de l'Union européenne

Bruxelles, 30 septembre – 1^{er} octobre 2010

Jeudi 30 septembre 2010

Accueil et remarques préliminaires

Prof. Danny Pieters (B), Président du Sénat de Belgique,
Président de la commission de suivi du Comité permanent R

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir cette 6^e Conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des États membres de l'Union européenne.

Dans l'Antiquité grecque, Esope disait : « Il est facile d'être courageux avec une distance de sécurité ». Cette distance, nous ne l'avons pas et nous ne l'aurons jamais.

Certes, après les attentats meurtriers du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, puis ceux du 11 mars 2004 à Madrid, la lutte contre le terrorisme est devenue une priorité. Les services de renseignement occidentaux ont ainsi vu leur rôle et leur poids s'accroître considérablement. Mais le risque zéro n'existe pas et y tendre à tout prix peut mettre nos droits et libertés en danger.

Dans le même temps, la question du contrôle des services de renseignements est devenue brûlante, d'autant plus brûlante qu'elle nous renvoie directement aux limites de l'exercice. Pour le dire autrement : les parlements sont-ils encore en mesure d'exercer un minimum de contrôle démocratique sur les instances qui veillent à notre sécurité ? Comment ce contrôle peut-il s'exercer ? Comment concilier la confidentialité d'informations extrêmement sensibles avec le *Freedom of Speech* qui constitue le socle du mandat parlementaire ?

Je peux vous l'assurer : les travaux qui animeront notre conférence durant deux jours seront denses et riches.

Dans un premier temps, nous nous pencherons, par une étude de cas, sur les développements significatifs que connaissent les États membres de l'Union européenne dans le cadre du contrôle.

Dans ce cadre, nous aurons le plaisir d'écouter Messieurs Guy Rapaille et Josselin de Rohan, qui nous entretiendront successivement du Comité permanent de contrôle belge dans le cadre du contrôle des méthodes particulières de recueil de données et de l'instauration d'une Délégation parlementaire au renseignement au sein du Parlement français. Notre matinée se terminera par un exposé de Monsieur Juan Fernando Lopez Aguilar, Président de la commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen. Monsieur Lopez Aguilar nous entretiendra du rôle important et courageux que le parlement européen a joué dans des dossiers très sensibles qui ont opposé l'Union européenne et son grand ami outre-Atlantique. J'espère aussi qu'il pourra dire un mot sur les ambitions du parlement européen quant au contrôle qu'il pourrait exercer sur le volet sécuritaire, instrument nécessaire mais sensible, que l'Union est en train d'élaborer. Je me réfère ici au débat actuel qui se déroule à propos des instances telles qu'Eurojust et Europol, mais il y en a bien d'autres.

Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas être beaucoup plus long, car vous avez le programme sous les yeux. Je vous livre simplement les thèmes qui jalonnent la suite de nos travaux, et qui seront introduits plus amplement cet après-midi et demain :

- 1) la spécificité du contrôle parlementaire par rapport à d'autres mécanismes de traitement de plaintes
- 2) l'information classifiée et la liberté d'expression d'un parlementaire
- 3) le contrôle national sur l'échange de renseignements au niveau international, et
- 4) les conditions minimales pour un contrôle parlementaire effectif et efficace.

Enfin, j'espère de tout cœur pouvoir compter sur votre collaboration pour mettre en œuvre le projet qui vous sera présenté, à savoir un projet de centre d'expertise européen des instances parlementaires contrôlant les services de renseignements et de sécurité. Vous avez tous reçu le projet de la Déclaration de Bruxelles dont j'espère que vous allez tous le soutenir. Si vous voulez y apporter des corrections, je vous invite à déposer vos suggestions avant la pause café de l'avant midi demain. Demain après-midi nous examinerons ensemble le projet du centre d'expertise qui ne pourra réussir que par un effort de nous tous.

Permettez-moi de vous présenter le premier orateur, M. Guy Rapaille, président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.

Je vous remercie pour votre attention.
